ACCA

La diane d'Herbeys

INTERNET:

WWW.ACCADIANEDHERBEYS.COM

MAIL:

HERBEYSACCADIANE@GMX.FR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VENDREDI 12 MAI 2023

ACCA

La diane d'Herbeys

Assemblée générale
12 mai 2023

PROGRAMME

- LE MOT DU PRÉSIDENT
- PRÉLEVEMENTS ET DÉGATS 2022
- RAPPORT MORAL et FINANCIER
- PRIX DES CARTES 2023/2024
- NOUVEAUX SOCIÉTAIRES
- TRAVAUX COLLECTIFS
- RÈGLEMENT INTÉRIEUR (RIC)
- FORMATION SÉCURITÉ
- PROTECHT HUNT
- SIA
- SITE INTERNET

ACCA

La diane d'Herbeys

Assemblée générale 2023

PRÉLEVEMENT 2022/2023

Assemblée générale 2023

PRÉLEVEMENT Herbeys 2022/2023

Date de tir	Sexe	Age	Poids
15/09/2022	M		90.00
27/09/2022	M		70.00
27/09/2022	F		55.00
27/09/2022	F		80.00
27/09/2022	F		25.00
27/09/2022	M		27.00
02/10/2022	F		53.00
13/10/2022	M		95.00
20/10/2022	M		93.00
10/11/2022	M		45.75
10/11/2022	M		85.00
20/11/2022	M		73.00
24/11/2022	M		35.00
24/11/2022	M		97.00
18/12/2022	F		60.00
18/12/2022	F		70.00

16

PRÉLEVEMENT 2022/2023

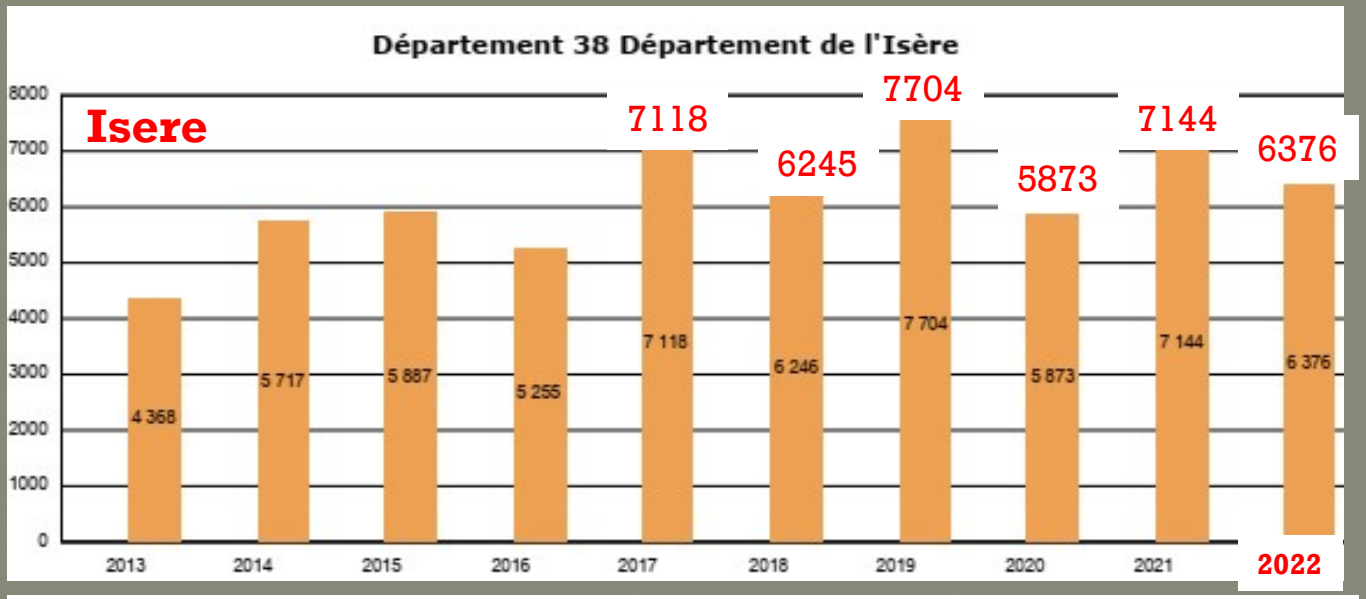

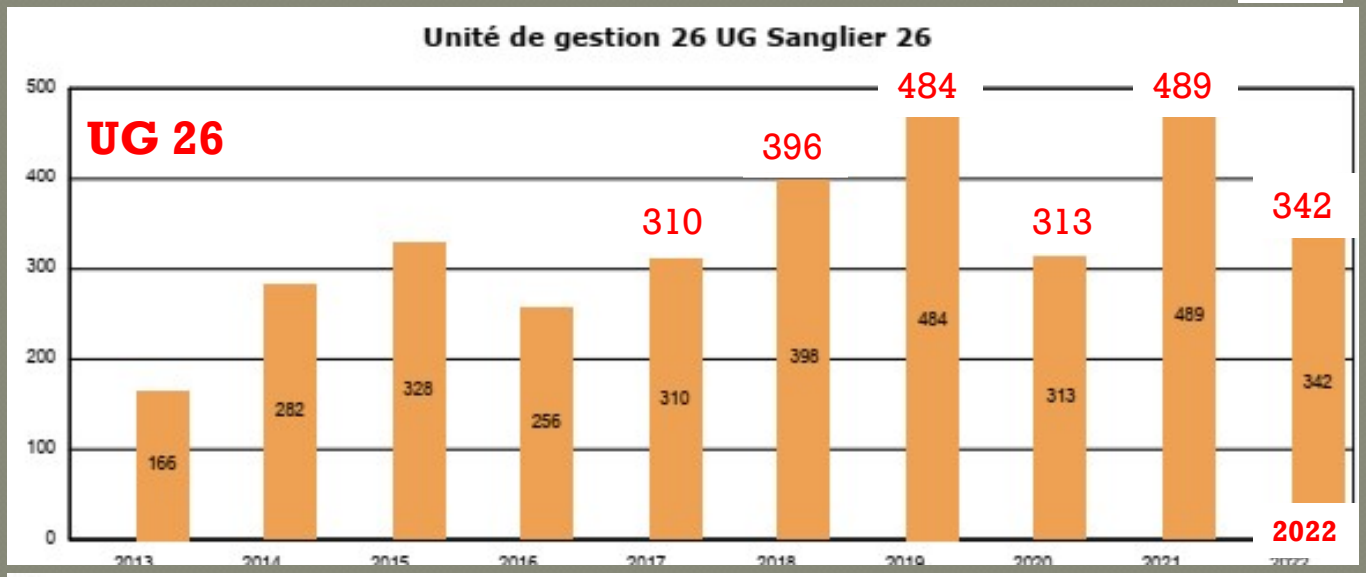

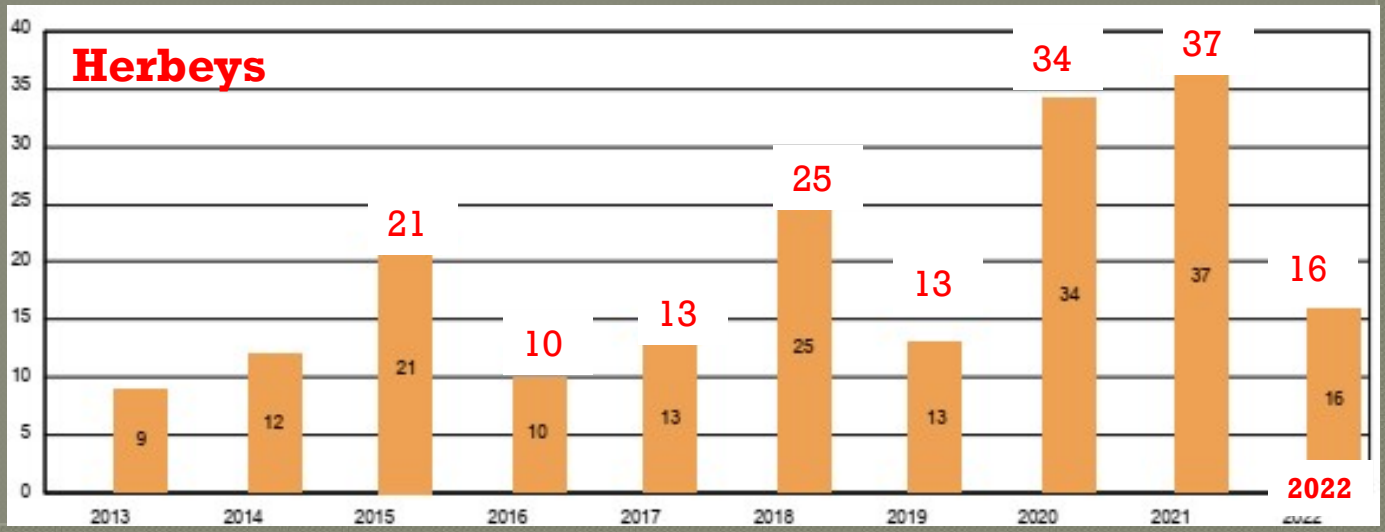

Montant des dégâts UG26 Saison 2022/2023

Dossiers ouverts du 01/07/2022 au 28/02/2023

montant des dégâts par commune UG26	
BRIE ET ANGONNES	0
CHAMPAGNIER	0
HERBEYS	7067.00
JARRIE	0
MURIANETTE	0
ST MARTIN D'URIAGE	0
VAULNAVEYS LE BAS	7152.00
VAULNAVEYS LE HAUT	0
VIZILLE	5048.97
Total	19268.00

Projection fin de saison des dossiers ouverts

.....

GAEC DU THICAUD : 8 DOSSIERS

GAEC JARDIN DES EPICES : 3 DOSSIERS

Déclarants Herbeys

Saison 2022/2023

Date	N°dossier	Bénéficiaire	Nature dégats
07/09/2022	7 548	GAEC : LES JARDINS EPICES TOUT	PATATE DOUCE
07/09/2022	7 548	GAEC : LES JARDINS EPICES TOUT	PASTEQUE
07/09/2022	7 548	GAEC : LES JARDINS EPICES TOUT	MELON
21/02/2023	7 730	G.A.E.C. : DU THICAUD	Prairie permanente (montagne) Bio
21/02/2023	7 730	G.A.E.C. : DU THICAUD	Prairie permanente (montagne) Bio
21/02/2023	7 730	G.A.E.C. : DU THICAUD	Prairie permanente (montagne) Bio
21/02/2023	7 730	G.A.E.C. : DU THICAUD	Prairie permanente (montagne) Bio
21/02/2023	7 730	G.A.E.C. : DU THICAUD	Prairie Temporaire Multi sp (montagne
21/02/2023	7 730	G.A.E.C. : DU THICAUD	Prairie Temporaire Multi sp (montagne
21/02/2023	7 730	G.A.E.C. : DU THICAUD	Prairie permanente (montagne) Bio
27/02/2023	7 745	G.A.E.C. : DU THICAUD	METEIL BIO

Au 27 février 11 dossiers : 7067.00€

Saison 2021/2022: 13168.00€

Saison 2020/2021: 3863.00€

Saison 2019/2020: 5142.00€

Total indemnisations en 4 ans 29240€

PRÉLEVEMENT CHEVREUIL SAISON 2022/2023

PÉLÈVEMENTS CHEVREUILS SAISON 2022/2023				
Date du tir	**N° de bracelet**	**Sexe**	**Age**	**Poids**
15/09/2022	1 621	Male	Adulte	22kg
30/01/2023	1624	Male	Adulte	29kg

Attribution **Réalisation**

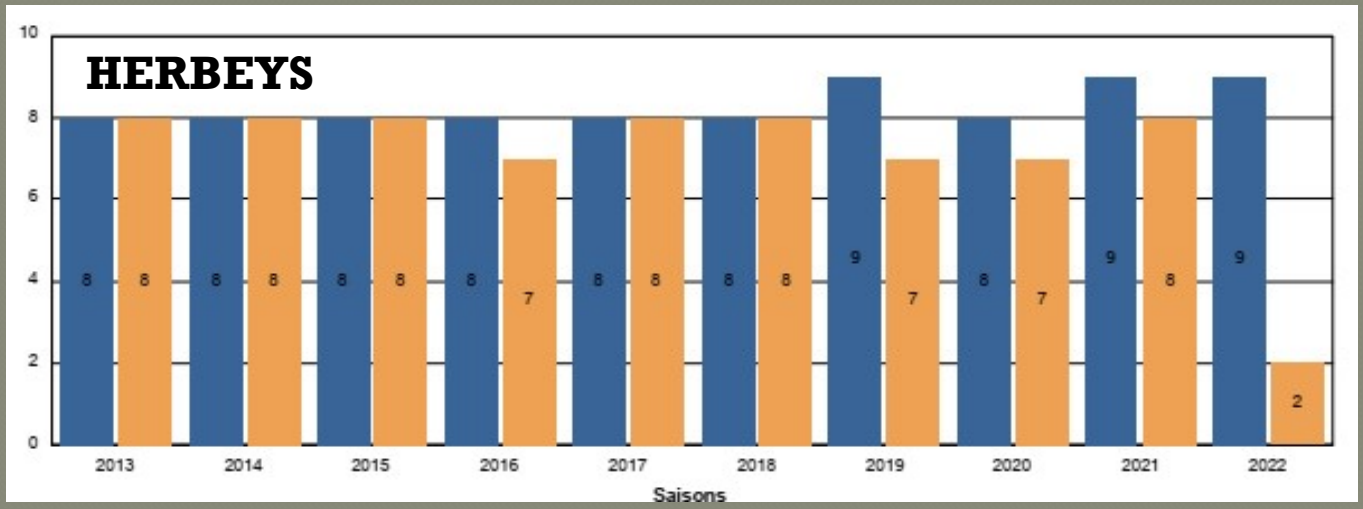

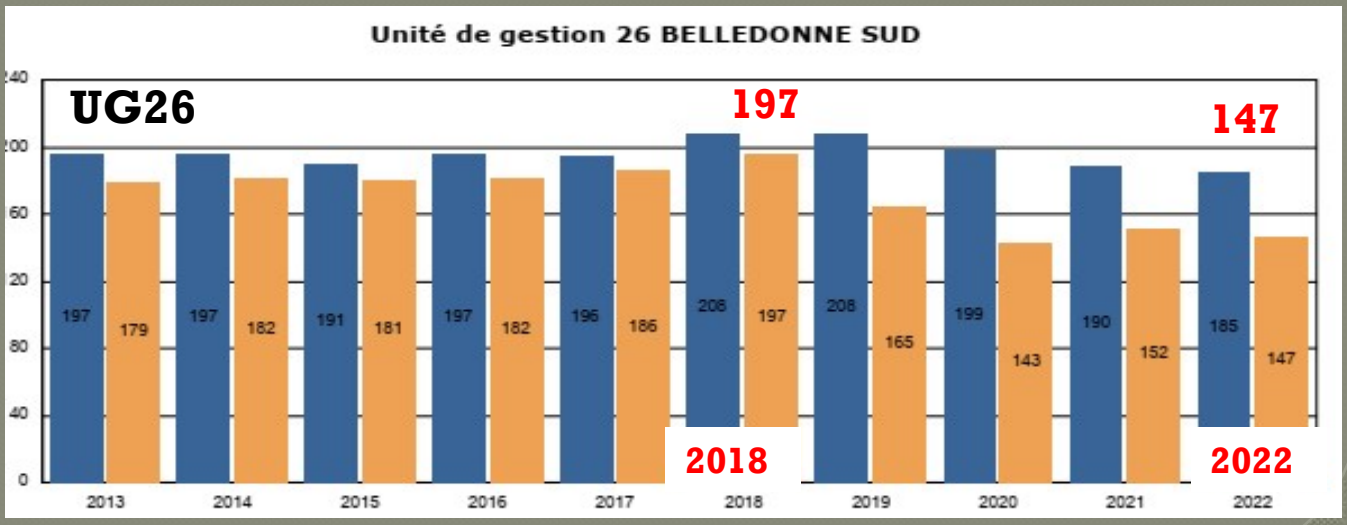

LÂCHER DE GIBIERS 2023

40 FAISANS

Le 09.09.2023 : 10 faisans
Le 22.09.2023 : 10 faisans
Le 06.10.2023 : 10 faisans
Le 20.10.2023 : 10 faisans

Chasse aux lièvres 2023

OUVERTURE SUIVANT ARRETÉ PRÉFECTORAL

- Certainement du dimanche 17 septembre au dimanche 12 novembre

Pour la saison 2022
Le prélèvement maximum autorisé sera de
4 LIÈVRES

Chefs de battues saison 2023/2024

BOUJARD Jean-Louis
BRUNO Franck
MATTIONI Pierre
MURE Marc
MURE Nicolas
VINCENT Stéphane

Attestation de la formation chef de battue

RAPPORT MORAL ET FINANCIER

RAPPORT FINANCIER

BILAN SAISON 2022/2023		
LIBELLÉ	RECETTES	DEPENSES
Report solde saison 2021/2022	8 223,63 €	
Facture FDCI N° 2223VBRA/138		853,03 €
site internet WIX.com N°1043573761		144,00 €
Assurance Groupama		239,74 €
Cotisation indivi		500,00 €
Appéritif AG		22,76 €
Achat maïs Valentin		256,00 €
Gibis 38 Chatte facture faisans		556,00 €
Entretien agrainoir/piles/divers		370,00 €
Achat talkie walkie		800,00 €
carnet de battue		6,00 €
Leclerc Sang boudins		80,00 €
Inter Marché boudins		60,78 €
Dépenses foire aux boudins(divers, repas boissons)		570,08 €
Plot boucher		100,00 €
Echelle agrainoirs		99,99 €
Cotisations adhérents saison 2022/2023	2 770,00 €	
Cartes jounalières saison 2022/2024	300,00 €	
Subvention mairie 2022	200,00 €	
Recette boudins	1 714,00 €	
TOTAUX	13 207,63 €	4 658,38 €
Solde compte au 12/05/2023	8 549,25 €	
Epargne compte livret au 31/12/2022	3 155,30 €	
AVOIR TOTAL ACCA au 12/05/2023	11 704,55 €	

RAPPORT FINANCIER

BILAN SAISON 2022 NET SANS REPORT		
LIBELLÉ	RECETTES	DEPENSES
	4 984,00 €	4 658,38 €
BÉNÉFICE NET DE LA SAISON 2022/2023	325,62 €	
INVESTISSEMENT MATERIELS	1 000,00 €	
Achat talkie walkie		800,00 €
Plot boucher		100,00 €
Echelle agrainoirs		99,99 €

ACCA

La diane d'Herbeys

SAISON 2023/2024

OUVERTURE GÉNÉRALE

- ***Dimanche 10 septembre 2023 à 7 heures***

FERMETURE ACCA

- ***Dimanche 07 janvier 2024 à18 heures***

- ***Sangliers ? janvier 2024***

Suivant directive de l' UG 26

REMISE DES CARTES

Vendredi 1er septembre à 18h au relais de chasse

- **Présentation OBLIGATOIRE de la validation et de l'assurance pour l'obtention de la carte**

- **Engagement du respect de la Charte de sécurité: Émargement de la prise de connaissance des consignes.**

PRIX DES CARTES 2023

-Sociétaire résident : 90€

-Sociétaire non résident: 180€

-Sociétaire résident + 80ans : carte gratuite

Règle des réductions 2023

- Si vous avez participé à trois corvées un abattement de 30€ vous sera appliqué.
- si vous avez participé à trois corvées + à l'intégralité de l'organisation de la foire aux boudins un abattement de 40€ vous sera appliqué.

REMISE DES CARTES

Pour la saison 2023/2024

Nous accueillons trois nouveaux sociétaires

- **DROGUE Roland**
- **AUDIER Robin**
- **BRUNEL Frédéric**

Bien venu à la Diane d'Herbeys

Carte invitation où journalière

N° 01/2023 CARTE INVITATION

Délivré à Mr:

Pour la journée du : ___/ ___/_____/

N° validation 2023:
Contrôle de l'assurance:

Le Président Le chasseur

10€

✧Tout chasseur allant ou quittant le poste se déplace arme déchargée.
✧Interdit de se déplacer ou de quitter son poste avant le signal de fin de battue. Tout tir est alors interdit.
✧Respecter l'angle de tir de 30°
✧Identifier formellement le gibier avant de tirer
✧Tir interdit en direction d'un gibier disimulé, des chemins, des routes ou habitations.
✧ Tir fichant impératif (dirigé vers le sol) et à courte distance.
✧ L'arme doit être déchargée en présence d'un autre usager.
✧Toute personne ne respectant pas les consignes de sécurité ou les consignes données par le responsable de battue sera immédiatement exclue.
✧ Le port du gilet orange fluorescent est obligatoire.

N° 01/2023 TALON TRÉSORIER

INVITÉ: Mr

INVITANT: Mr

DATE: ____/_____/_____/

PAYÉ: 10 €

N°01 2023 CARTE JOURNALIÈRE
INDÉPENDANT

Délivré à Mr:

Pour la journée du : ___/ ___/_____/

N° validation 2023:
Contrôle de l'assurance:

Le Président Le chasseur

20€

✧Tout chasseur allant ou quittant le poste se déplace arme déchargée
✧Interdit de se déplacer ou de quitter son poste avant le signal de fin de battue. Tout tir est alors interdit.
✧Respecter l'angle de tir de 30°
✧Identifier formellement le gibier avant de tirer
✧Tir interdit en direction d'un gibier disimulé, des chemins, des routes ou habitations.
✧ Tir fichant impératif (dirigé vers le sol) et à courte distance.
✧ L'arme doit être déchargée en présence d'un autre usager.
✧Toute personne ne respectant pas les consignes de sécurité ou les consignes données par le responsable de battue sera immédiatement exclue.
✧ Le port du gilet orange fluorescent est obligatoire.

N° 012023 TALON TRÉSORIER
CARTE JOUNALIÈRE INDÉPENDANT

Mr

DATE: ____/_____/_____/

PAYÉ: 20 €

Invitation: 2 cartes par chasseur et par saison

RAPPEL SÉCURITÉ

Un principe:

Il vaut mieux en faire trop que pas assez

- **Tous chasseurs se déplacent arme déchargée.**
- **Interdit de quitter son poste avant le signal de fin de battue. Tout tir est alors interdit.**
- **Identifier formellement le gibier avant de tirer**
- **Tir interdit en direction d'un gibier dissimulé, des chemins, des routes ou habitations.**
- **Tir fichant impératif et à courte distance.**
- **L'arme doit être déchargée en présence d'un tiers.**
- **Toute personne ne respectant pas les consignes de sécurité sera immédiatement exclue**
- **Le port d'une tenue orange fluorescent est obligatoire.**

Pour la saison à venir, n'oubliez pas

Sécurité Priorité Absolue

ENGAGEMENT DU CHASSEUR

VOUS ENGAGEZ VOTRE RESPONSABILITÉ EN CAS DE NON RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ

Le RIC et les règles de sécurité sont disponibles sur le site internet, ils vous seront également adressés par mail.
Vous certifiez en avoir pris connaissance en émargent le document qui vous sera présenté lors de la remise de votre carte

CHARTE D'ENGAGEMENT RELATIVE A LA SÉCURITÉ

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et de chasse (RIC) applicable sur le territoire de L'ACCA d'Herbeys pour la saison de chasse 2023/2024 et je m'engage à m'y conformer en toute circonstance.
Je reconnais expressément que ce document ma été adressé par Email et qu'il est également à ma disposition en version téléchargeable sur le site internet de l'ACCA.

Je m'engagement à respecter scrupuleusement les consignes générales de sécurités en battue ainsi que les consignes particulières qui me seront données oralement avant chaque partie de chasse par les responsables de battue.
Je certifie avoir souscrit l'assurance chasse obligatoire.
J'émarge la liste ci-dessous en toute connaissance de cause.

ENGAGEMENT DU CHASSEUR

CHARTE D'ENGAGEMENT RELATIVE A LA SÉCURITÉ

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et de chasse (RIC) applicable sur le territoire de L'ACCA d'Herbeys pour la saison de chasse 2023/2024 et je m'engage à m'y conformer en toute circonstance.
Je reconnais expressément que ce document ma été adressé par Email et qu'il est également à ma disposition en version téléchargeable sur le site internet de l'ACCA d'Herbeys , « www.accadianedherbeys.com ».
Je m'engagement à respecter scrupuleusement les consignes générales de sécurité s en battue ainsi que les consignes particulières qui me seront données oralement avant chaque partie de chasse par les responsables de battue.
Je certifie avoir souscrit l'assurance chasse obligatoire. J'émarge la liste ci-dessous en toute connaissance de cause.

Lu et approuvé — Herbeys le 07 /09/2023

BELLIN Jean-Paul		MAZUEL Pascal	
BENITO Antoine		MAZUEL Lionel	
BETTOGLIA Gilles		MURE Marc	
BLANC Batiste		MURE Nicolas	
BOUJARD Jean-Louis		PARRA Christian	
BUTTOLO Bernard		PERSICO Christophe	
BRUNO Laurent		PERSICO Sébastien	
BRUNO Franck		PEQUENO-GUILLOT François	
DROGUE Roland		SIMON Jean-Pierre	
MATTIONI Pierre		VIANNEY LIAUD Gérard	
MAZUEL Gilles		VINCENT Stéphane	
MAZUEL Stéphane		YVER Pierre-Julien	
MAZUEL Jean-Noel			
MAZUEL Jean-Noel			

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

FORMATION SÉCURITÉ OBLIGATOIRE

Dans le cadre de la réforme de la chasse, le décret du 5 octobre 2020 a institué une formation obli***gatoire*** à la sécurité tout les dix ans et pour tous les chasseurs : Ils devront avoir passé une remise à niveau sur les règles élémentaires de sécurité à appliquer durant la chasse.

Applications pour garantir la sécurité à la chasse

PROTECT HUNT

POUR LES CHEFS DE BATTUE

LAND SHARE

POUR LES USAGERS DE LA NATURE

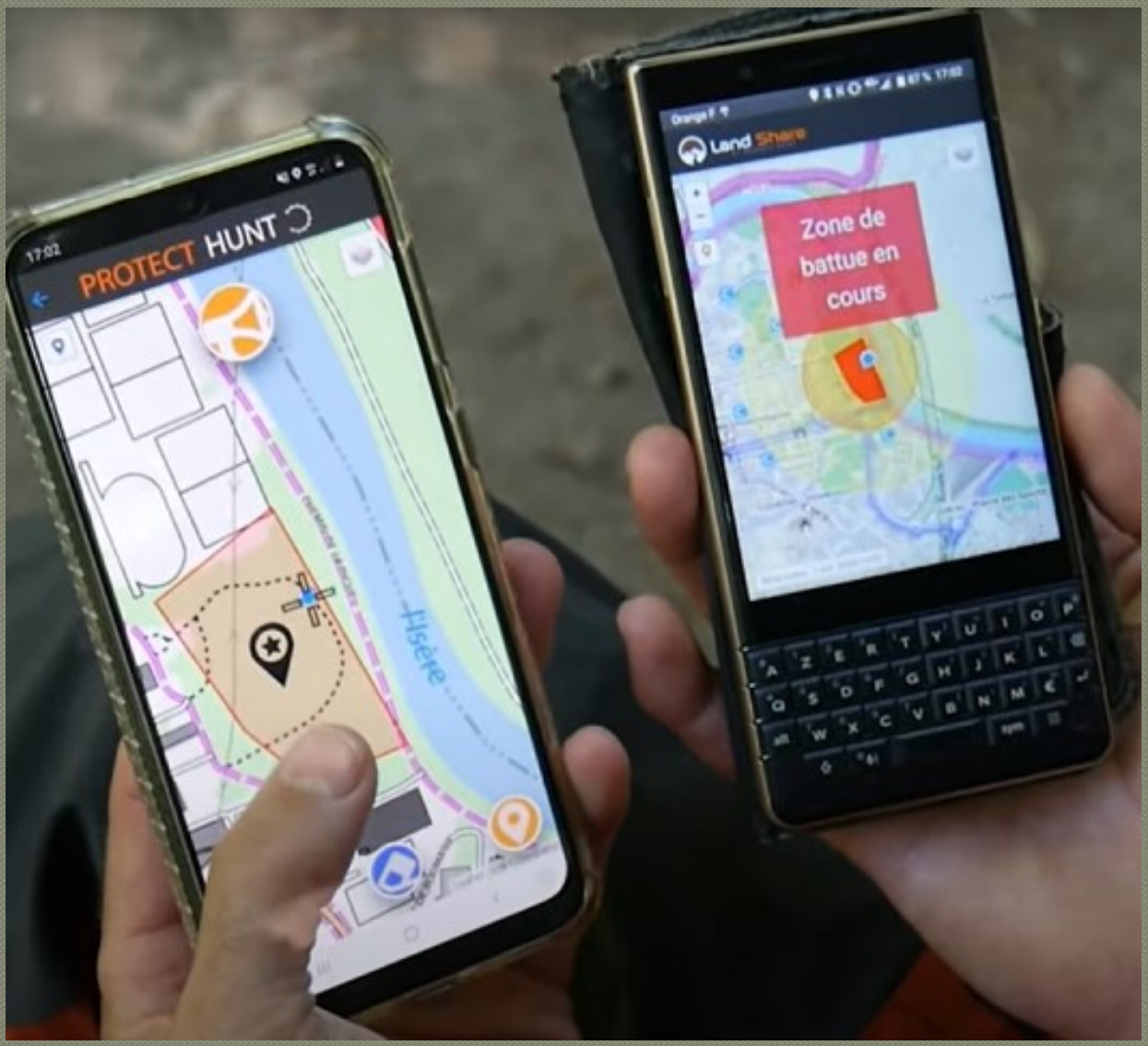

Protect Hunt
pour les chefs de battue

Les chasseurs renseignent leurs différentes zones de chasse

- **DIFFUSION en temps réel des zones de battues en cours**

DIFFUSION en temps réel des débuts et fin de traque

Land-Share
pour les usages de la nature

L' application pour les usagers de la nature afin de visualiser en temps réel les zones de battues

Saison 2023

LA VIE DE L'ACCA

Tous concernés

ENTRETIEN DES MIRADORS
MAÏS AIGRAINOIRS
JOURNÉE BOUDINS

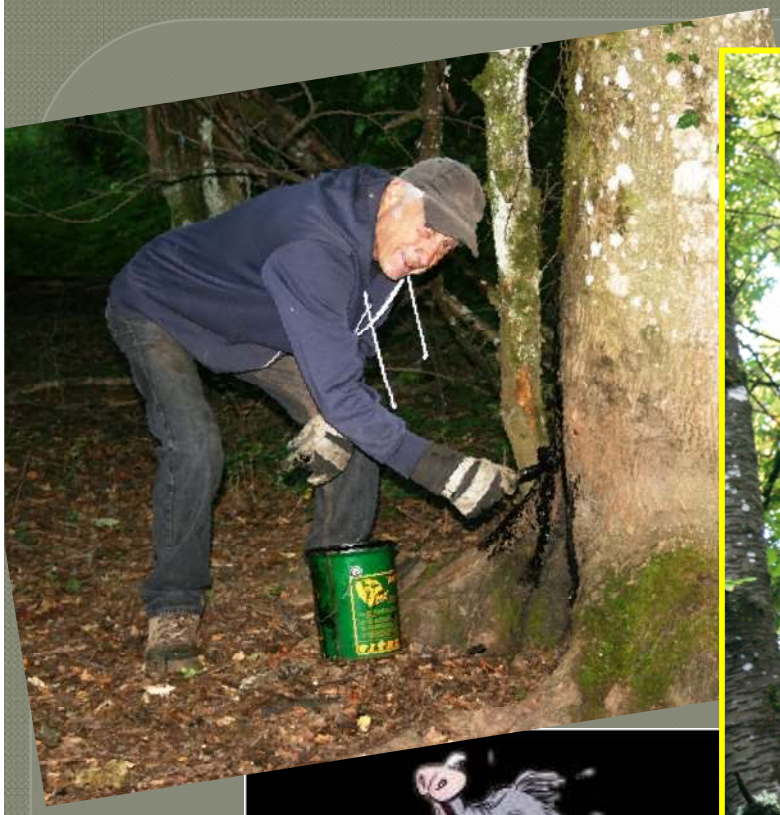

PROCHAINE ÉDITION

FOIRE AUX BOUDINS

DE 8H À 13H
PLACE DE L'ÉGLISE

DIMANCHE 3 DÉCEMBRE 2023

BUVETTE – VIN CHAUD

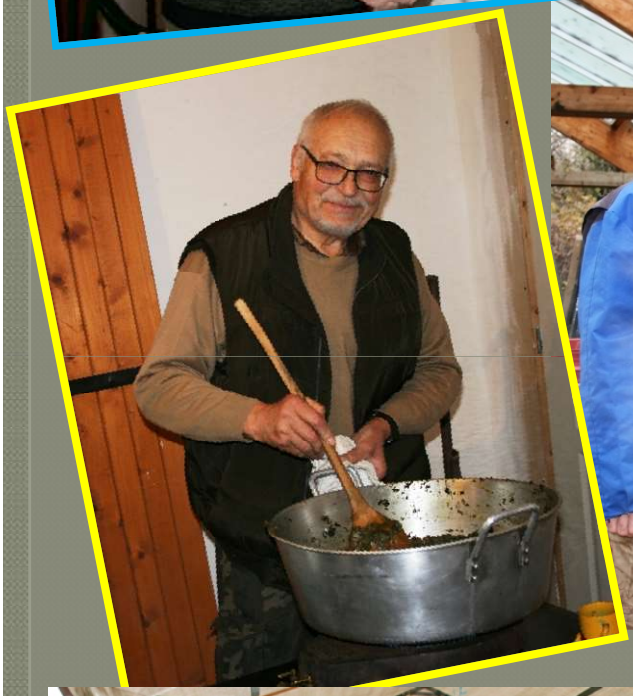

Exposition 2023

VOITURES & MOTOS ANCIENNES

5ÈME ÉDITION

DIMANCHE 9 JUILLET 2023

ORIGINAL FRENCH
Driver

SAMEDI 26 AOUT 2023

JOURNÉE DE RÉGLAGE DES CARABINES

Organisée par l'ACCA de REVEL

Permettre a chacun de vérifier son équipement
Éviter les réglages sauvages dangereux
Éviter les gênes sonores
Sécuriser la zone de tir

Lieu: clairière au fond de la piste du Pleurey à Freydière

R.I.C

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE CHASSE 2023/2024

- ***Vous pouvez le consulter et l'imprimer à partir de notre site internet***
- ***Il vous sera également envoyé par e.mail avant l'ouverture***

Si vous n'avez pas internet, prévoir 2 enveloppes timbrées à votre adresse

R.I.C

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE D'HERBEYS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE CHASSE 2022/2023

A- PARTIE RÉGLEMENTAIRE

ARTICLE 1
Droits et obligations des membres

1.La qualité de membre de l'association confère le droit de chasser sur l'ensemble du territoire de celle-ci conformément à ce règlement, ainsi que le droit de participer aux opérations de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts dont la coordination est assurée par l'association.
2. Chaque membre s'engage à respecter la législation et la réglementation relative à la chasse ainsi que les statuts et le présent règlement.
3. Chaque membre règlera la cotisation annuelle qui lui incombe en fonction de la catégorie à laquelle il appartient et selon les modalités fixées par le conseil d'administration.
4. Le prix des adhésions est décidé par l'assemblée générale et porté en annexe du règlement.
5. Le paiement de la cotisation entraîne la remise d'une carte de membre.
6. Cette carte doit être présentée à toute demande des agents en charge de la police de la chasse et de la garderie de l'association.
7. Chaque membre pourra participer aux activités de l'association liées à son objet social.
8. La participation aux activités pouvant accorder une gratification (tarifaire, tour de chasse…) sont inscrites en annexe au règlement.
9. Chaque membre veillera à avoir un comportement courtois et respectueux envers les autres membres de l'association ainsi que des propriétaires et des autres usagers de la nature

ARTICLE 2
Cartes invitations et cartes temporaires

Cartes d'invitations

10. Les membres de l'ACCA peuvent être accompagnés d'invités. Les invitations aux invités sont accordées à titre gratuit.
Le membre accompagnant obligatoirement son invité durant la chasse peut voir sa responsabilité personnelle engagée en fonction de l'infraction commise par l'invité.
11. Les modalités d'attribution des cartes d'invitations sont précisées en annexe de ce règlement.
12. Chaque invité sera en possession d'une carte d'invitation dûment remplie à cet effet.

Cartes temporaires

13. L'ACCA peut délivrer des cartes de chasse temporaire payantes dont les modalités d'attribution, d'utilisation (espèces, durées, coûts, ….) sont soumises à l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration et précisées en annexe de ce règlement.
14. Le conseil d'administration a délégation de l'assemblée générale pour l'attribution des cartes temporaires.
15. En cas d'infraction au règlement intérieur et de chasse ou aux lois et règlements en vigueurs, le bénéficiaire d'une carte temporaire s'en verra destitué sur décision du conseil d'administration. La carte ne sera pas remboursée.
16. Les bénéficiaires de ces cartes ne disposent pas du droit de vote à l'assemblée générale de l'ACCA, et ne sont pas considérés comme membres de l'association

SIA

Les chasseurs doivent enregistrer leurs armes avant le:

1er JUILLET 2023

la création d'un compte SIA est obligatoire pour pouvoir enregistrer ses armes .

La saison prochaine pour conserver le droit de détenir une arme de chasse de catégorie C sa déclaration devra être effective dans le râtelier SIA.

COMPTE SIA

Préparez les Justificatifs suivants, scannés ou photographiés :

Allez sur le site:

www.sia.detenteurs.interieur.gouv.fr

Cliquez sur

Choisir sa catégorie

(chaseur)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

Je remplis tous les champs et j'importe les documents

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SIA — Système d'Informations sur les Armes
Espace détenteurs

Création de compte - Première partie (1/2)

1 Identité | 2 Adresse de la résidence principale et coordonnées | 3 Adresse(s) de résidence secondaire(s) en France | 4 Validation

Informations sur le permis de chasser
Veuillez renseigner le numéro de votre permis de chasser *

Numéro de permis de chasser *
Veuillez vous rapprocher de la fédération départementale de votre lieu actuel de résidence si vous ne disposez pas d'un numéro de permis de chasser

Ajouter mon permis de chasser *
La taille maximale autorisée de votre document est 5Mo. Les formats acceptés sont .png, .pdf, .jpeg, .jpg

Importer ← Importer vos documents

Numéro de guichet unique de votre validation en cours

Ajouter ma validation de permis de chasser
La taille maximale autorisée de votre document est 5Mo. Les formats acceptés sont .png, .pdf, .jpeg, .jpg

Importer

Identité

Sexe *
Sélectionner un sexe

Nom *

Nom d'usage
Nom de famille utilisé dans la vie courante, à renseigner s'il ne s'agit pas du nom de naissance.

Premier prénom *

Deuxième prénom

Troisième prénom

Quatrième prénom

Prénom usuel
Prénom utilisé dans la vie courante, il doit être identique à l'un des prénoms renseignés dans le formulaire.

Date de naissance *
//MM/AAAA

Pays de naissance *
France

Département de naissance *

Lieu de naissance *

Nationalité *

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

Valider à l'aide du code

Je saisis le code qui est dans l'image et je prends connaissance des mentions légales.
Je coche les cases avant de valider.

Vous devez alors **consulter votre boite mail** pour ouvrir ce courrier et **cliquer sur le lien qui lui permettra de valider la création de votre compte.**

Réception d'un e.mail lien

Bonjour,

Vous venez de demander la création d'un compte détenteur dans le Système d'Information sur les Armes.

Cliquez sur ce lien pour finaliser votre demande de création de compte. Ce lien est actif pendant 48 heures

Sécuriser son compte

- J'y suis presque ! Je choisis maintenant le mot de passe pour mon compte. Il m'est strictement personnel.
- Je choisis et je réponds à 3 questions différentes qui me serviront à récupérer mon identifiant en cas d'oubli.

Un nouvel écran s'affiche pour les deux dernières étapes de création de compte.

Il faut d'abord **choisir un mot de passe pour sécuriser le compte**.
Le mot de passe est **strictement personnel** et doit contenir un certain nombre de critères qui sont énoncés ici.

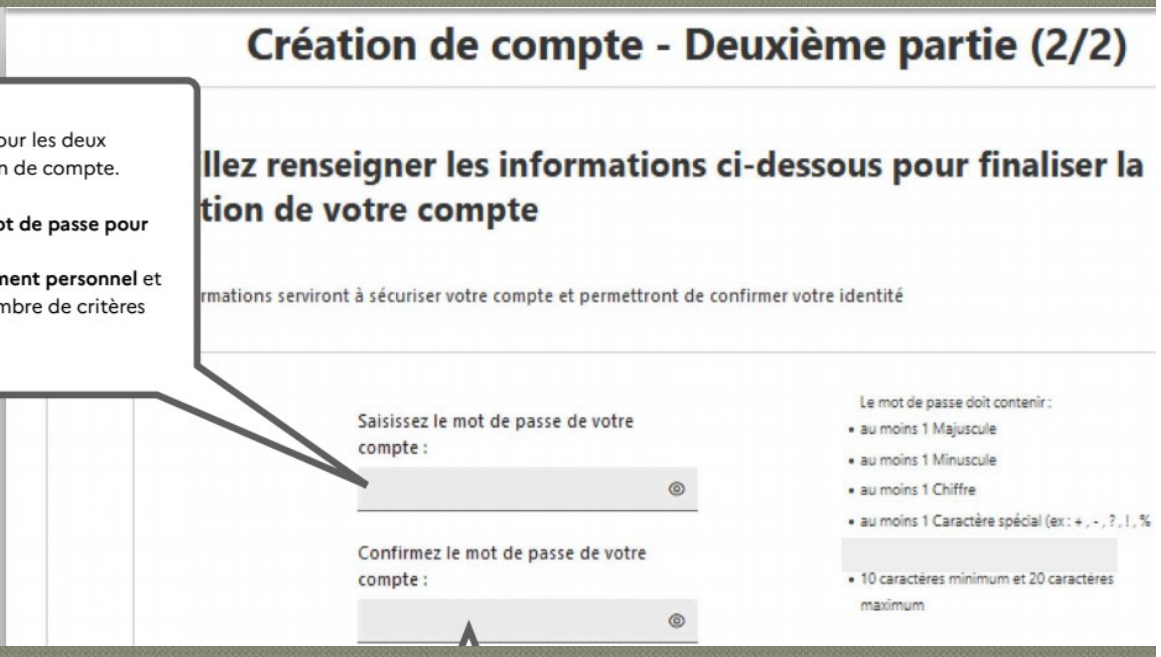

Sécurisé le compte SIA

En cas d'**oubli de votre identifiant**, vous aurez la possibilité de le récupérer grâce à un système de questions personnelles auxquelles vous devrez répondre.

Les trois questions / réponses sont obligatoires.

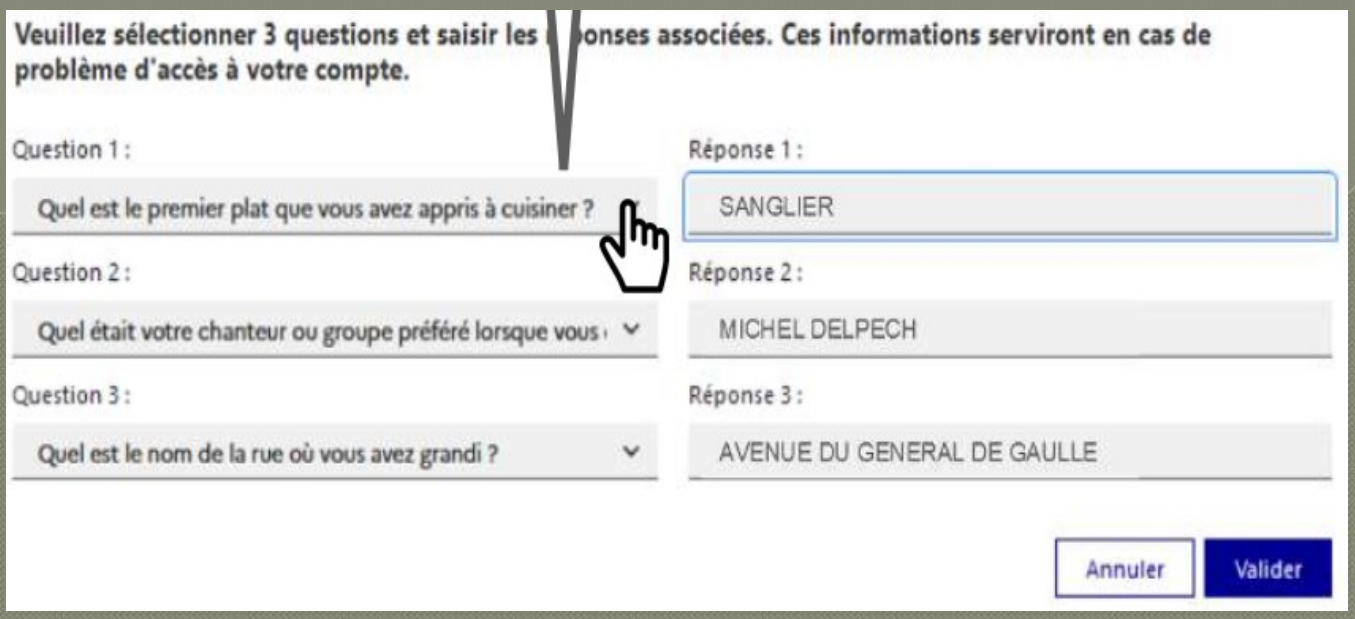

C'est fini !

Un écran récapitulatif de votre démarche s'affiche et vous disposez maintenant d'un numéro SIA en plus de votre compte SIA.

Votre numéro SIA vous suivra tout au long de votre vie de détenteur d'armes.

Il est unique et personnel. Il est la clé d'échange entre vous et l'armurier chez lequel vous vous rendez.

Le système vous communique:

- **Le N° SIA**
- **l'identifiant de connexion**

Indispensable pour accéder au compte

Mail de confirmation

Système d'Information sur les Armes

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le 19/02/2022

Bonjour, JEAN PAUL BELLIN

Vous venez de créer votre compte particulier en qualité de chasseur sur le Système d'Information sur les Armes (SIA).

Un numéro SIA vous a été affecté :

N° SIA: BELJEA05NJRN

Ce numéro vous suivra tout au long de votre vie de détenteur d'armes.

Il doit être présenté à votre armurier avant chaque intervention de sa part sur votre arme.

Attention: Ce numéro est distinct de votre identifiant de connexion à l'application SIA et de votre mot de passe :

Identifiant de connexion : dtew4360422

Mot de passe: Défini par vos soins dans l'application SIA

Pour rappel: vous disposez d'un **délai de 6 mois** à compter de ce jour pour corriger, le cas échéant, les informations relatives aux armes mentionnées dans votre râtelier numérique.

Retrouvez les informations sur l'utilisation de votre râtelier numérique en cliquant sur le bouton « Aide » du SIA.

Connexion au compte

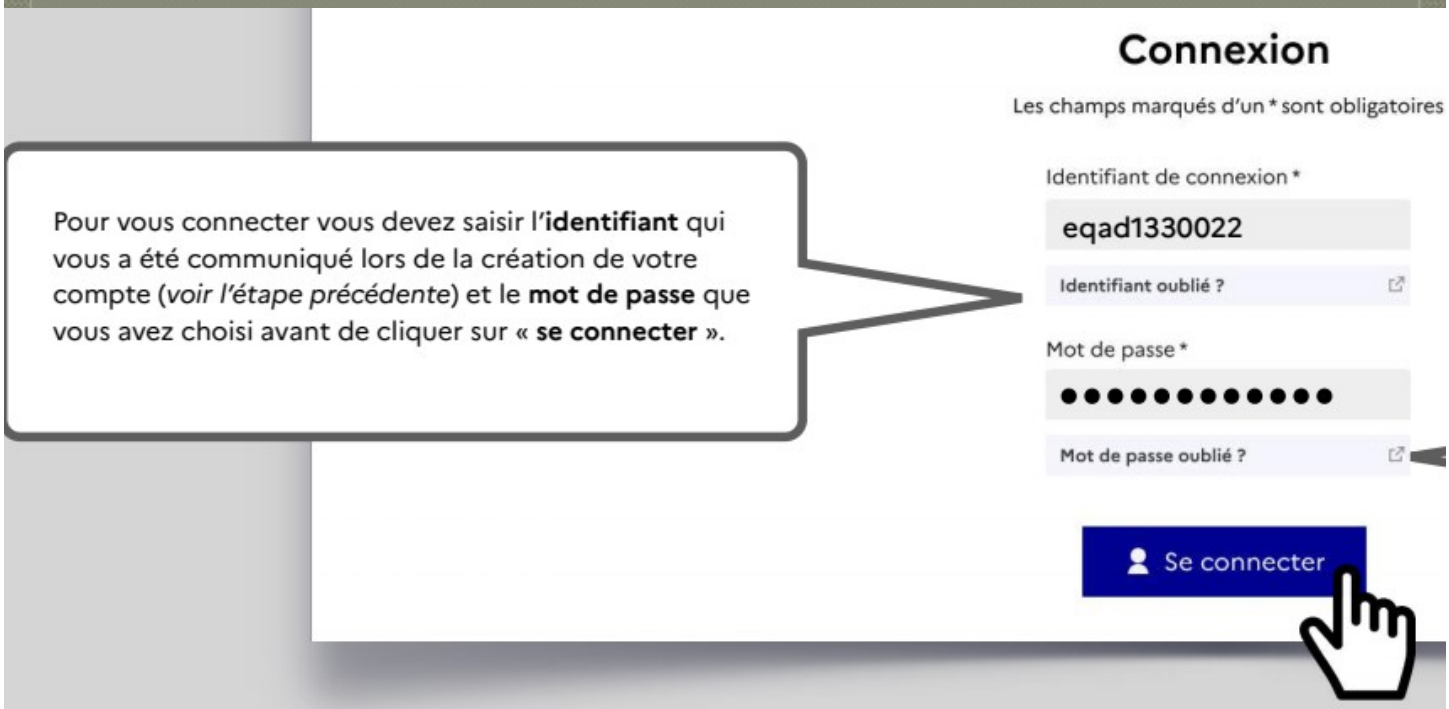

Mon râtelier : arme manquante

Mon râtelier

Enregistré une arme : Numéro RGA

Le **RGA** c'est le **Référentiel Général des Armes**, sorte de bibliothèque de tous les modèles d'armes.
Il est accessible par le menu.

Le détenteur va donc devoir parcourir cette bibliothèque pour **sélectionner la fiche RGA qui correspond à son arme** ou s'en approche le plus.

Mon râtelier

Recherche Numéro RGA

Pour faciliter sa **recherche**, le détenteur peut **saisir la marque, le modèle, le calibre, le fabricant**... toutes les informations qui peuvent être utiles pour **cibler plus précisément la fiche qui correspond à son arme.**

Le détenteur doit sélectionner la **fiche qui se rapproche le plus de son arme.**

Résultats

Référence RGA	Type	Marque	Modèle	Calibre	Mode de percussion	Type de canon	Système d'alimentation	Longueur du canon (mm/po)	Capacité	Fabricant	Class. Nat
BH927	REVOLVER	COLT	TROOPER	22 LONG RIFLE	ANNULAIRE	RAYE	BARILLET	102 / 4.02	6 (0 + 6)	COLT'S PATENT FIREAR...	B 1°
BH928	REVOLVER	COLT	TROOPER	22 LONG R	AIRE	RAYE	BARILLET	152 / 5.98	6 (0 + 6)	COLT'S PATENT FIREAR...	B 1°
BH929	REVOLVER	COLT	TROOPER	357 MAGNUM	ALE	RAYE	BARILLET	102 / 4.02	6 (0 + 6)	COLT'S PATENT FIREAR...	B 1°
BH930	REVOLVER	COLT	TROOPER	357 MAGNUM	CENTRALE	RAYE	BARILLET	152 / 5.98	6 (0 + 6)	COLT'S PATENT FIREAR...	B 1°
BH931	REVOLVER	COLT	TROOPER	38 SPECIAL	CENTRALE	RAYE	BARILLET	102 / 4.02	6 (0 + 6)	COLT'S PATENT FIREAR...	B 1°
BH932	REVOLVER	COLT	TROOPER	38 SPECIAL	CENTRALE	RAYE	BARILLET	152 / 5.98	6 (0 + 6)	COLT'S PATENT FIREAR...	B 1°

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

Mon râtelier

Numéro RGA

Numéro de série de l'arme

Information des éléments de l'arme

Veuillez saisir le numéro de série des éléments essentiels de l'arme :

Remplir les champs correspondants aux éléments constitutifs de votre arme

Partie supérieure boîte de culasse (upper)

Canon 1

Culasse

Ensemble mobile de culasse

Tête de culasse

Barillet

Autres systèmes de fermeture

Mon râtelier

Numéro RGA

Numéro de série de l'arme

Les informations relatives à l'arme apparaissent et le détenteur **termine la procédure** en cliquant sur valider. Sa validation **équivaut à une déclaration** et une demande d'intégration de cette arme à son râtelier.

SITE INTERNET

WWW.ACCADIANEDHERBEYS.COM

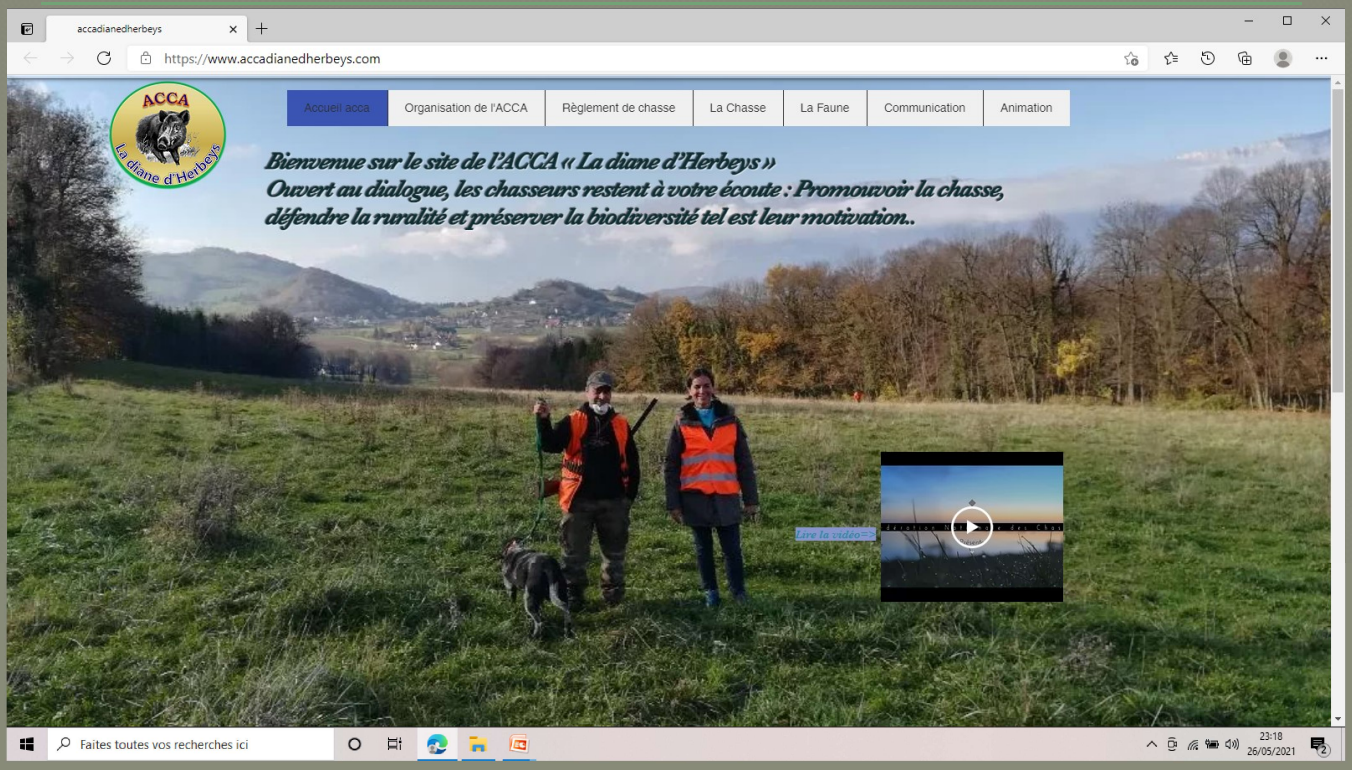

Site HERBEYS.url

LE BUREAU DE L'ACCA VOUS SOUHAITE UNE BONNE SAISON 2023/2024